

L'an deux mil dix-huit, le seize juin, Nous, Pascal PERRIN, Maire de SAINT HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 21 juin 2018.

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DU 21 JUIN 2018**

Le vingt-et-un juin deux mil dix-huit, à 20 h 30, les membres du conseil municipal de SAINT HÉLEN se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire.

Présents : Mmes Martine BUGEAUD – Solène DEVAUX – Cathelyne KERSSIES – Gwénaëlle MARTIN - MM. Pascal PERRIN – Serge RIVIÈRE – Pascal LORRE – Olivier BOIXIÈRE - Johnny LEPÈRE – Alain BRIOT

Absent excusé : Mmes Pascale MOUSSET (procuration à Mme Cathelyne KERSSIES) - Monique TREHEL – MM. Pascal BOURSICOT (procuration à Mme Gwénaëlle MARTINE) – Antoine DECONCHY (procuration à Mr Johnny LEPERE)

Absent : Mr Olivier TREHEL

Secrétaire de séance : Mme Gwénaëlle MARTIN

1/ ALSH Eté 2018 – Convention de partenariat

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat avec la commune de LA VICOMTÉ SUR RANCE prise à l'occasion de l'organisation de l'accueil de loisirs qui se déroulera du 9 juillet au 3 août prochain. Celle-ci porte notamment sur le financement qui prévoit une prise en charge d'une partie du résultat par la Vicomté sur Rance au prorata du nombre d'enfants domiciliés dans cette commune.

2/ Travaux de voirie 2018

Après délibération, le conseil municipal retient l'entreprise EVEN de Pleurtuit pour réaliser la réfection en enrobé des voies suivantes :

- Le Rocher 374 ml
- La Villais..... 390 ml
- La Houssaye 316 ml

Coût total.....34 637.70 € HT soit 41 565.24 € TTC

3/ Installation de volets roulants dans la salle polyvalente

Dans le cadre de la nouvelle organisation du service restauration à la rentrée prochaine, il a été décidé que les élèves de l'école St Yves déjeuneraient dans la salle polyvalente. Par souci d'économies et notamment de chauffage, il a semblé utile de cloisonner la salle carrelée.

Mr Serge RIVIERE, en charge de ce dossier, présente les 3 propositions qu'il a reçues pour réaliser ces travaux.

- ID STORES de Dinan 6 432.36 € TTC
- HABITALIA Menuiseries de St Jouan 8 703.22 € TTC
- 8 068.31 € TTC
- Menuiseries AUBREE de Miniac 16 731.66 € TTC

Après étude et délibération, le conseil municipal retient la proposition de ID STORES (moins disante) qui comporte l'installation de 5 volets roulants avec tablier en aluminium de 56 mm.

4/ Rentrée scolaire 2018

La nouvelle organisation du service de restauration impose un concept de transport de repas pour les élèves de l'école St Yves et donc l'acquisition de matériel : conteneur isotherme pour entrées/desserts – plats chauds – potages/liquide – chariots pour stockage et pour transport ainsi que du mobilier.

Trois entreprises ont été contactées et le conseil municipal a décidé de valider la proposition de la société LABEL TABLE, à savoir :

- Acquisition de matériel.....4 610.87 € TTC
- Acquisition de 24 chaises rehaussées...2 165.47 € TTC

Le conseil municipal retient également la proposition de l'entreprise LAFOND Nettoyage pour l'entretien journalier de l'école publique.

5/ Transfert de la compétence voirie à Dinan Agglomération

Les conseillers sont invités à prendre connaissance de l'étude du transfert de la compétence voirie à Dinan Agglomération.

- Classement des voies selon le scénario adopté par Dinan Agglomération
 - Voie en zone agglomérée → compétence communale
 - Voie de liaison/transit → compétence intercommunale
 - Voie de desserte → compétence communale ou intercommunale selon le choix de la commune

- Entretien des voies
 - Accotement, talus → compétence communale
 - Signalisation, mobilier → compétence communale
 - Chaussée et fondation → compétence intercommunale
 - Fossés → compétence intercommunale

- Montant des allocations de compensation
 - 31 111 € si transfert voie de liaison (option 1)
 - 48 067 € si transfert voie de liaison+desserte (option 2)

Après avoir pris connaissance de toutes ces données, le conseil serait plutôt favorable à l'option 2. Toutefois, la question de l'avenir du SIVOM se pose et les élus estiment indispensables de connaître le positionnement des deux autres communes rattachées au SIVOM, à savoir La Vicomté sur Rance et Pleudihen sur Rance. Ce n'est qu'à l'issue d'une réunion avec ces deux communes qu'une décision définitive sera prise.

6/ Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Le conseil municipal désigne le centre de gestion des Côtes d'Armor, délégué à la protection des données de la commune et autorise Monsieur Le Maire à signer la lettre de cadrage de la mise à disposition.

Monsieur Pascal PERRIN, maire, est désigné responsable de traitement. Monsieur Yvonnick ROBIN, secrétaire de mairie, est désigné personne référente de la commune et du CCAS/relais du responsable de traitement et du DPD.

Lu et approuvé
Le Maire,
Pascal PERRIN